Nul ne doit différer de venir travailler à la vigne

« Le royaume des cieux est comparable à un maître de maison qui sortit de grand matin afin d'embaucher des ouvriers pour sa vigne (Mt 20,1).

Faites bien attention à ceci : nul ne doit différer de venir travailler à la vigne, sous le prétexte qu'il est assuré de recevoir le même salaire, un denier, à quelque heure qu'il arrive. Ce dernier lui est promis, c'est vrai, mais on lui demande de se hâter au travail. Les ouvriers que le vigneron embaucha quand il sortit à la troisième heure pour envoyer à sa vigne qui il trouverait sans travail — ce qu'il fit —, ces ouvriers ne lui dirent pas : Attendez ! Nous n'irons qu'à la sixième heure ! Et ceux qu'il trouva à la sixième heure, lui dirent- ils : Nous irons à la neuvième heure ? Ou ceux qu'il rencontra à la neuvième heure : Nous n'irons qu'à la onzième ! Tous recevront le même salaire, pourquoi nous fatiguer plus longtemps ?

Laissez à Dieu le soin de régler ce qu'il doit donner et ce qu'il doit faire. Pour vous, venez dès qu'on vous appelle. Le même salaire est promis à tous ; un point décisif est l'heure à laquelle chacun se met au travail. Le vigneron sort embaucher des ouvriers pour sa vigne. Certains sont appelés à la sixième heure, à cet âge où la jeunesse est ardente comme la lumière du soleil à la sixième heure. Supposez qu'ils répondent ainsi à l'appel : Non, attendez ! Nous lisons dans l'Évangile que tous les ouvriers recevront le même salaire. Nous irons travailler à la onzième heure, lorsque nous serons vieux. Notre salaire sera le même, alors, pourquoi nous fatiguer inutilement ?

J'aurais raison de leur objecter : tu refuses de travailler et tu ignores si ta vie te mènera à la vieillesse! Le vigneron t'appelle à la sixième heure. Viens! Le maître de maison t'a promis un denier même si tu ne venais qu'à la onzième heure, mais personne ne peut te certifier que tu vivras jusqu'à la septième. Écoutez-moi bien : je ne dis pas jusqu'à la onzième heure, mais jusqu'à la septième. Pourquoi différer ta réponse à l'appel puisque, s'il est vrai que ton salaire est assuré, le jour de ta mort te reste inconnu ? Prends garde de perdre par tes délais ce qui t'a été promis.

Vas-tu m'objecter que le maître de maison n'est pas sorti pour t'appeler, toi ? Mais alors, de quoi suis-je en train de vous parler ? Je suis un serviteur de sa maison et il m'a envoyé chercher des ouvriers pour sa vigne ».

(Sermon 87, 8-9, dans Une année avec Saint Augustin. Les plus beaux textes à découvrir chaque jour et à méditer, Bayard, 2013, p. 43-44)